



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le Conseil de l'environnement félicite les MRC qui s'activent pour améliorer l'offre de transport collectif

Rimouski, le 25 février 2016 – Tel qu'annoncé ces dernières semaines, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent ont entamé des démarches pour doter la région de plans de transport collectif. Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) les félicite pour cette décision commune qui aura un impact positif, autant social qu'environnemental.

Une priorité pour réduire la consommation de pétrole

En 2013, le CREBSL et la Table régionale sur la réduction de la dépendance au pétrole lançaient un [Plan d'action pour la réduction de la consommation de pétrole](#) comprenant des objectifs spécifiques correspondant à la réalité régionale. Dans le contexte actuel où les coupures dans les services de transport en commun se font sentir, il allait de soi que l'axe du transport des personnes devienne prioritaire. De surcroît, ce secteur est responsable, comme ailleurs au Québec, de la plus grande part de notre consommation bas-laurentienne de pétrole, comme le démontre le [diagnostic énergétique régional](#). Pour plus d'information, visiter la section « Énergie » du www.crebsl.com.

Afin de contribuer à l'avancement de cette action du plan, le CREBSL s'implique au sein du Comité régional de suivi mis sur pied par la firme d'experts Gestrans, qui a été mandatée par le nouveau Collectif régional de développement (CRD). La réalisation de ces plans de transport est possible grâce à la contribution financière à parts égales de chacune des MRC et au financement du [Programme d'aide au développement du transport collectif](#) du Ministère des Transports du Québec (MTQ). Des sondages téléphoniques auront lieu dans toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent d'ici le mois d'avril et le CREBSL encourage la population à y participer afin que les plans de transports soient élaborés en fonction de leurs besoins.

Un projet porteur pour la région

L'objectif de ces plans de transport est bien sûr d'analyser et d'améliorer les services de transport en place. Le processus pourrait mener à déposer une demande pour percevoir les revenus d'une taxe sur l'essence. Les plans font en effet partie des critères requis pour l'obtention de cette disposition de la Loi concernant la taxe sur les carburants. Les revenus de cette taxe serviraient à structurer et améliorer le transport collectif, comme le fait présentement nos voisins avec la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM).

Pour le CREBSL, il s'agit d'un projet porteur pour la région. « Le Bas-Saint-Laurent détient un énorme potentiel de réduction de la consommation de pétrole. C'est avec la collaboration de tous et avec des initiatives comme la planification régionale du transport collectif que nous améliorerons notre bilan d'émission de gaz à effet de serre et que nous continuerons de nous démarquer » soutient Yanick Gendreau, président du CREBSL.

-30-

Source :

Marie-Eve Lagacé
Agente de communication
Tél. : 418 721-5711

Informations :

Patrick Morin
Agent de développement
Tél. : 418 721-5711 | Cell. : 418 732-9137